



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 – 20h00

Etaient présents : M. HUBERT Jean-Paul, M. ESNAULT Raymond, Mme PLANCHON Anne-France, Mme MOISE Tania, M. PARMENTIER Christophe, M. CISSE Emmanuel, M. DESCHOOLMEESTER Denis, Mme FOUGERAY Sandrine, Mme GARNIER Christelle, Mme GARNIER-JEANDEL Sonia, M. JUGE Didier, M. LARDON Damien, Mme LE BRETON Carole, Mme POITOU Céline, Mme VAILLANT Mikaëla, M VERITE Mickaël.

Etaient excusés : Mme MOISE Tania (Procuration à M HUBERT) ; Mme GARNIER Christelle (Procuration à Mme GARNIER-JEANDEL Sonia) ; GUILLIN Benoît.

Secrétaire de séance : M LARDON Damien

Convocation et affichage : 05 octobre 2021

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

Il n'a pas été fait d'observations, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et des représentés

AJOUT AU CONSEIL MUNICIPAL:

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout de dossiers suivants :

- Présentation du Centre Social Lares
- Décision modificative budget Opération Voiries
- Décision modificative budget Opération Salle Polyvalente

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal, accorde l'ajout des sujets énoncés ci-dessus.

PRESENTATION DU CENTRE SOCIAL LARES

Mme Christine Marchand et Mme Anne Pichard Directrice du Centre Social Lares sont intervenues lors du Conseil Municipal pour faire une présentation de celui-ci. Depuis l'installation du Conseil Municipal et en raison de la COVID 19, il n'a pas été possible d'organiser cette rencontre ayant.

Le Centre Social Lares est une association depuis 40 ans. Il compte actuellement 35 salariés. Il y a 13 communes adhérente au Centre dont le Breil sur Merize.

Il propose différents services :

- Le projet du Centre Social
- Lieu d'écoute en milieu rural
- CLIC (deux secteurs Montfort-le-gesnois et Bonnetable)
- Service :
 - o Petite Enfance (multi-accueil Lombron et Sainte Corneille)
 - o Insertion
 - o Famille
 - o Epicerie Solidaire (Montfort-le-gesnois et Tresson)
 - o Logement
 - o France Services
- Permanence
 - o Psychologue
 - o Conciliateur de justice

Le centre social Lares dispose d'un site internet dont l'adresse mail est la suivante : <http://cslares.fr/>. Il dispose également d'une page Facebook.

Pour des informations plus précise, il conviendra de consulter le site internet.

BUDGET ASSAINISSEMENT SATESES

Monsieur Le Maire a accusé réception de la facture de la participation 2021 à la convention de la Satese d'un montant de 627.60 € TTC. La collectivité a émis un règlement pour la participation 2020 d'un montant de 628.80 € TTC en janvier 2021 sur le budget assainissement. Le budget assainissement 2021 avait prévu une participation seulement et non deux. Afin de procéder à la régularisation de cette facture, Monsieur Le Maire propose les écritures budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recette
Chapitre 022 Dépense Imprévues	-1 000 €	
Chapitre 011 compte 6228 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1 000 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes en section de fonctionnement.

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à réaliser les écritures budgétaires ci-dessus.

BUDGET COMMUNE FRANCE SERVICES

La France services à nécessité des frais supplémentaires et d'autres dépenses pourront être faite suite à la labellisation, aussi, le chapitre 21 de l'opération France Services n'a pas assez de fonds pour procéder aux règlements des factures en cours et à venir. Pour que la commune puisse effectuer le paiement de certaines factures, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à faire les écritures suivantes budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recette
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles Opération	-6 000 €	
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles		6 000 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes en section d'investissement.

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à réaliser les écritures budgétaires ci-dessus.

BUDGET COMMUNE VOIRIES

L'opération de voirie n'a pas assez de fonds pour effectuer le paiement de ses factures, je propose aux membres du Conseil Municipal de m'autoriser à faire les écritures suivantes pour régulariser la situation :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recette
Chapitre 040 Opération d'ordre compte 2133 Hôtel de ville	-6 000 €	
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles compte 2151 Réseaux Voiries	6 000 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recette
Chapitre 022 Dépenses Imprévues	6 000 €	
Chapitre 042 Opération d'ordre compte 722 Immobilisations corporelles		-6 000 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes en section d'investissement et en section de fonctionnement.

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à réaliser les écritures budgétaires ci-dessus.

BUDGET COMMUNE SALLE POLYVALENTE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le chauffe-eau de la salle polyvalente à dû être remplacer, cette dépense était imprévue aussi, la Trésorerie demande à la collectivité de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recette
Chapitre 020 Dépense Imprévues	-900 €	
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles compte 2135 Installations générales Opération 95109 Salle Polyvalente	900 €	

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes en section d'investissement

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à réaliser les écritures budgétaires ci-dessus.

REEMPLACEMENT D'UN CAE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur ROSSIGNOL Jean-Yves, agent technique au sein de notre collectivité prendra sa retraite à compter du 01 janvier 2022. A cet effet, la commune doit prévoir son remplacement, à ce titre, il existe plusieurs dispositions : Recrutement d'un titulaire ou contractuel

Établir un CAE avec pôle-emploi (Subvention - Si séniior, contrat reconductible jusqu'à 5 ans).

La municipalité a pris contact avec pôle-emploi concernant les contrats aidés. Il nous informe que des CV. seront transmis à la Mairie à compter du mois de novembre. Nous sommes éligibles à la subvention de 60 % du SMIC pour 20 heures de travail. Une rencontre avec pôle emploi est prévue le 29 octobre 2021 à 14h avec Monsieur Le Maire et la secrétaire de Mairie.

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à

entreprendre les démarches auprès de l'agence pôle-emploi pour le recrutement un agent en CAE pour la commune. Si les candidatures proposées par l'agence Pôle-Emploi ne sont pas satisfaisantes, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder au mode de recrutement traditionnel (titulaire et contractuel).

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire, par délibération du 25/05/2020 : Monsieur Le Maire informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- 2020/0025 : 42 bis rue de la Merize

Monsieur Le Maire informe de la signature des devis suivants :

- Cellule de refroidissement : 3200 € HT soit 3 874.56 € TTC
- Séparateur de bureaux : 910 € HT soit 1 092 € TTC
-

PAROLE AUX ADJOINTS

Monsieur ESNAULT Raymond informe l'assemblée que l'installation des TOTEM sur la commune sont terminés. La réfection des trottoirs est terminée. Les travaux rue Coupry concerne la Fibre Optique, la commune n'est pas concernée. Concernant la mise en service et les offres commerciales sur la collectivité, à ce jour, il n'y a pas de date de communiquer.

Monsieur MARAIS Jean-Claude informe les membres du Conseil Municipal que la façade de la Bibliothèque est fini et que la façade de l'école commencera le 25 octobre 2021.

Monsieur PARMENTIER Christophe informe le Conseil Municipal des évènements suivants :

- APE de l'Ecole
- Assemblée Générale du restaurant scolaire
- Conseil d'Ecole

INFORMATIONS DIVERSES

- Assemblée Générale de la Cantine
- Subvention (DETR ; Agence de l'eau et DSR)
- Courrier de Monsieur AUTIER
- Courrier de l'association Amis de l'Orgue et de la Chorale de Saint Pierre
- Courrier de l'Association Gym-Loisirs du Breil sur Merize
- Courrier de l'association Art et Expressions
- Courrier de la société Musicale du Breil sur Merize

Séance levée à 22h30

Le Maire,
Jean-Paul HUBERT

